



reclassement pour inaptitude pas concluant

Par **Kazan12**, le **24/07/2023** à **13:47**

Bonjour, je suis actuellement en période probatoire pour un reclassement pour inaptitude suite à AT, que j'ai accepté. Le nouveau poste ne convient pas et ne respecte pas les directives du médecin du travail, je souhaiterais faire une rupture de cette période au 31 juillet 2023. d'après mon avenant je retrouve mon ancien poste, mon ancien poste est-il toujours sur l'inaptitude ? Je revoie le médecin de la médecine du travail le 31 juillet et si à la même date je retrouve mon ancien poste peut-il refaire une inaptitude complète afin d'être licencié avec mes indemnités X2. Merci de votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **24/07/2023** à **17:12**

Bonjour

Avez vous évoqué, avec votre employeur, cette non compatibilité du poste avec les recommandations du médecin du travail ?